

sous une forme concrète, je ferai la motion suivante :

Que la définition des "entrepreneurs" soit modifiée en y ajoutant les mots "sir William Mackenzie et sir Donald Mann".

M. GERMAN: Dans le peu de paroles que j'ai dites sur cette question, j'ai soutenu que Mackenzie et Mann devraient appuyer cette entreprise de leur fortune personnelle jusqu'au montant de leurs disponibilités financières, qu'elles soient fortes ou faibles. C'est leur entreprise; nous avons fourni la plus grande partie de l'argent, mais néanmoins la majorité reste encore leur entreprise. Nous ne demandons pas trop en insistant pour que les propriétaires réels de cette compagnie mettent leurs obligations personnelles en commun avec les nôtres, et comme je suis persuadé que cette proposition est juste pour le Canada, je suis prêt à voter pour cet amendement.

M. BORDEN: Quand l'honorable député prétend que MM. Mackenzie et Mann n'ont pas engagé leur crédit personnel dans cette entreprise, il est absolument mal renseigné. Tout ce qu'on peut désigner sous le nom de capital de premier établissement relativement à la construction de cette ligne, et il s'élève à un grand nombre de millions de dollars, a été obtenu non seulement par Mackenzie and Mann Limited, mais en beaucoup de cas, avec le crédit personnel de sir William Mackenzie et de sir Donald Mann.

M. GERMAN: Pas un dollar de leur crédit personnel.

M. BORDEN: Je ne puis dire qu'une chose, c'est que mes renseignements ne concordent pas avec ceux de mon honorable ami.

M. CARVELL: Le premier ministre veut-il avoir l'obligeance de nous signaler dans les documents qui nous sont remis où un de ces messieurs est responsable pour un dollar?

M. BORDEN: L'honorable député veut-il montrer dans les documents quelque chose qui prouverait le contraire? Je répondais à une affirmation faite par l'honorable député de Renfrew-sud, qui a déclaré, et un grand nombre des membres de la Chambre ont affirmé la même chose, que MM. Mackenzie et Mann différaient de ceux qui s'étaient présentés au Parlement en 1884 en ce que ces derniers avaient engagé leur crédit personnel dans l'entreprise du Pa-

[M. Carvell.]

cifique-Canadien, tandis que sir William Mackenzie et sir Donald Mann n'avaient pas agi ainsi. Je déclare que je suis absolument convaincu que cette affirmation n'est pas exacte et que le capital de premier établissement pour la construction de cette ligne, qui se chiffre par des millions de dollars, a été fourni de la façon que j'ai dite et nous savons que dix millions et demi de dollars, représentant la moitié des réclamations en souffrance des entrepreneurs, ont été empruntés et versés de cette manière. Mackenzie et Mann, Limited, pour les fins de cette convention, proposent de donner des valeurs satisfaisantes pour le Gouvernement à propos de ce qu'on appelle les emprunts temporaires et les dettes flottantes. Nous nous rendons compte que Mackenzie et Mann doivent engager leur propre fortune jusqu'à un certain point, même pour un montant très important, et nous avons prévu dans cette convention qu'ils agiraient ainsi.

Nous avons de plus exigé que Mackenzie et Mann renoncent absolument à toute réclamation contre la compagnie, provenant de commissions ou frais d'agence, pendant un très grand nombre d'années, et je n'ai pas le moindre doute, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le déclarer, que cette réclamation s'élève à plusieurs millions de dollars. Je crois donc que, dans les circonstances, il est injuste de prétendre que Mann et Mackenzie n'ont pas engagé dans cette entreprise leurs ressources personnelles et individuelles. Je maintiens que leur crédit est engagé et que la ligne n'aurait pas pu être construite sans cela.

M. LEMIEUX: Ce point de la question est très important. D'un côté, nous avons le premier ministre qui déclare que Mackenzie et Mann ont engagé leurs ressources personnelles et de l'autre nous entendons des députés des deux partis prétendre le contraire. Ne serait-il pas à propos de faire une petite enquête sur cette question? S'il est vrai, comme on le prétend, que Mackenzie et Mann ont de forts intérêts dans des entreprises au Mexique et au Brésil, dans des terrains de ville à Montréal, et dans des compagnies de tramways à Winnipeg, Toronto et Vancouver, il me semble qu'ils devraient être tenus de fournir eux-mêmes une partie des garanties nécessaires. Personnellement, j'ignore ce qui en est, mais ce que je viens de mentionner a été dit et répété